

Master 2 Droit des achats publics

Responsable pédagogique : Jean-Marc Peyrical

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
BCC 1 Le droit de la commande publique	14				10/20
Les fondamentaux des contrats de la commande publique	4	20	ECI		7/20
Les concessions d'aménagement	3	15	ECI		7/20
Commande publique en France et en Afrique	4	20	ECI		7/20
Les marchés des opérateurs de réseaux	3	15	ECI		7/20
BCC 2 L'économie de la commande publique	17				10/20
Les techniques de financement privé des équipements publics	4	20	ECI		7/20
Intelligence économique et juridique dans les contrats publics au niveau international et européen	3	15	ECI		7/20
Gestion financière et pilotage des projets	3	15	ECI		7/20
Achat public et concurrence / entente et abus de position dominante	4	20	ECI		7/20
Comptabilité publique et privée	3	15	ECI		7/20
BCC 3 La commande publique et le juge	11				10/20
Les recours devant les juges administratifs et judiciaires	4	20	ECI		7/20
Probité et compliance dans l'achat public	4	20	ECI		7/20
Les modes alternatifs de règlement amiable des différends	3	15	ECI		7/20
BCC 4 Le métier d'acheteur public	18				10/20
Détermination des besoins	3	15	ECI		7/20
Négociations et contract management	3	20	ECI		7/20
L'achat public face aux mutations de l'action publique : durabilité, cybersécurité, IA	3	15	ECI		7/20
L'achat dans la commande publique	4	20	ECI		7/20
Stage et mémoire	5		Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel	60	280			

Modalités de contrôle des connaissances :

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Chaque BCC doit être validé (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis ») ;
- Pas de compensation entre les BCC ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études](#) ainsi que des [modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant